



DEMANDE DE DEROGATION AUX TRAVAUX INTERDITS POUR LES JEUNES EN FORMATION AGES D'AU MOINS 15 ANS ET DE MOINS DE 18 ANS

ELEMENTS COMMUNS

(Articles L. 4153-9, R. 4153-38 et suivants du code du travail)

1. TYPE DE DEMANDE

Demande initiale

La demande de dérogation doit être adressée à l'inspecteur du travail, par tout moyen conférant date certaine.

Renouvellement d'une demande de dérogation

Date de la dernière autorisation

La demande de renouvellement de l'autorisation de déroger doit être adressée, par tout moyen conférant date certaine, 3 mois avant la date d'expiration de la décision d'autorisation de déroger en cours.

Attention : En cas de modification de l'un des éléments de la demande de dérogation, il est impératif de les communiquer, par tout moyen conférant date certaine, à l'inspecteur du travail dans un délai de 8 jours à compter de la date des changements

2. DEMANDEUR

Type d'établissement :

Entreprise

Lycée (professionnel, technologique, ...)

CFA

Organisme de formation professionnelle

Etablissement social ou médico-social

Autre :

Raison sociale :

Adresse :

Numéro SIRET :

Téléphone :

Fax :

Secteur d'activité

→ Remplir une Fiche-formation (réf. FC-JT03) pour chaque formation professionnelle assurée dans l'établissement et pour laquelle une dérogation est demandée.

Nombre total de fiches-formation jointes à la présente demande :

Fait à :

le :

Nom :

Fonction :

Signature :



L'obtention de la **dérogation** est conditionnée au **respect préalable des conditions suivantes** par le demandeur :

- Avoir précédé à l'évaluation des risques professionnels,
- Avoir mené les actions de prévention nécessaires suite à l'évaluation des risques,
- Avoir respecté ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail pour les lieux qui font l'objet de la demande de dérogation,
- Assurer l'encadrement du jeune en formation par une personne compétente durant l'exécution des travaux.

Nota : La note d'information réf. FC-JT01 précise les conditions dans lesquelles une dérogation peut être accordée. Il n'existe pas de formulaire type. Ce formulaire est proposé par la DIRECCTE de Franche-Comté pour faciliter la mise en œuvre des décrets n°2013-914 et n°2013-915 du 11 octobre 2013.